



VILLE DE BILLY-MONTIGNY

Accueil périscolaire

REGLEMENT INTERIEUR

06.31.73.78.70 (Lenoir Alexandre)

Ou au 06.52.59.91.16 (Di-Girolamo Nathalie)

GESTION

La gestion de l'accueil périscolaire est réalisée par la Mairie de Billy-Montigny.

LA STRUCTURE

L'accueil périscolaire s'effectue dans les écoles de la ville.

Les enfants disposent d'une salle d'activités dans laquelle ils jouent, font du coloriage, font leurs devoirs ...

FREQUENTATION

Les locaux de l'accueil périscolaire ont pour vocation de recevoir, pour une durée limitée, les enfants fréquentant les écoles de la ville de Billy-Montigny dont les deux parents ou le parent qui assure seul la garde travaille(nt).

Des dérogations ponctuelles peuvent être accordées par la municipalité dans des circonstances exceptionnelles.

La gestion de l'accueil périscolaire est assurée par un personnel expérimenté et diplômé.

INSCRIPTIONS

Les parents répondant aux critères définis plus haut et désirant inscrire leur(s) enfant(s) doivent s'adresser au point information jeunesse qui enregistrera leur demande.

L'inscription est valable une année scolaire, donc, à chaque rentrée scolaire, il faudra refaire l'inscription.

Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription doit être signalée à l'accueil périscolaire (adresse, téléphone, situation familiale, nom et téléphone des personnes autorisées à reprendre l'enfant, état de santé de l'enfant).

TARIF

Le tarif est fixé à 1,00€ la demi-heure pour les Billysiens et à 1,50€ pour les personnes extérieures.

Toute demi-heure entamée est une demi-heure due.

Le tarif sera revu annuellement avant le début de chaque année scolaire.

HORAIRES

Lundi, mardi, jeudi, vendredi matin : 7h30 à 9h

Lundi, mardi, jeudi, vendredi soir : 17h00 à 18h30. (16h50 pour l'école Louise Michel)

FONCTIONNEMENT

Le matin :

a) l'activité

Les enfants arrivent par accueil échelonné à partir de 7h30.
Leur principale activité est le jeu.
Ils jouent à différents jeux, lisent ou font des activités manuelles.

b) le rangement

Les enfants rangent ce qu'ils ont sorti afin de se rendre à l'école.
Le temps de rangement est important car il permet à l'enfant d'être responsable du matériel qu'il utilise.
Les enfants doivent respecter le matériel mis à leur disposition (locaux, mobilier, jeux...)
Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration volontaire.

Le soir :

a) le goûter

Un goûter est offert aux enfants qui le désirent.

b) l'activité périscolaire

Les enfants, dont les parents ont fait la demande, pourront faire leurs devoirs.
Les autres jouent ou font des activités manuelles.

c) le retour des parents

En présence des parents dans les locaux, l'enfant n'est plus sous la responsabilité du personnel.
Il est vivement conseillé de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la structure.

Si personne ne se présente pour reprendre l'enfant le soir après 18h30, le personnel contactera la ou les personnes indiquées sur la décharge dans le dossier de l'enfant.

QUELQUES POINTS A RESPECTER

- les enfants ayant de la température ou suspectés de maladie contagieuse ne seront pas admis le matin.
- En cas d'accident, le personnel prendra toutes les décisions qui s'imposent et avertira les parents dans les plus brefs délais.
- Pour la sécurité des tous petits, nous déconseillons le port de bijoux, d'épinglettes, de broches...

La municipalité décline toute responsabilité en cas de vol.

Photos :

Il se peut que les enfants soient pris en photo pendant leurs activités.
Les parents qui ne veulent pas que l'on affiche la photo de leur enfant peuvent le faire savoir lors de l'inscription à l'accueil périscolaire.

Documents à fournir :

- attestation employeur
- photocopie attestation sécurité sociale et/ou mutuelle
- photocopie vaccins
- photocopie livret de famille
- attestation d'assurance
- justificatif de domicile